

COMITÉS DE SUIVI

DE QUESTERRE

Compte rendu de la rencontre
du comité de suivi n° 5
Nicolet-Yamaska



13 décembre 2022

Table des matières

Table des matières.....	1
Informations générales	2
1. Présentation des participants	3
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	3
3. Mot de bienvenue	3
4. Présentation des activités sur les puits couverts par le territoire	5
5. Varia, questions et suggestions.....	9
6. Fin de la rencontre	10
7. Addenda.....	10

Informations générales

Date : 13 décembre 2022	Durée : 9h06 à 9h59
Endroit : Réunion virtuelle (Microsoft Teams)	
<p>Personnes présentes</p> <p>Membres</p> <ul style="list-style-type: none"> • M^{me} Denise Gendron, mairesse – Sainte-Monique et membre du conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska • M. Sylvain Laplante, citoyen (ancien maire de La Visitation-de-Yamaska) • M. Pierre Bourassa, conseiller municipal – La-Visitation-de-Yamaska <p>Questerre</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. David Boudeweel-Lefebvre (animateur) • M. Michael Binnion, président et chef de la direction • M. Ken Phillips, responsable de la surveillance <p>Association de l'énergie du Québec (AEQ)</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Éric Tétrault, président-directeur général <p>Pilote groupe-conseil</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Matthew Conway <p>Absents</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ M. David Bernard, directeur du bureau du Ndakina – Grand Conseil de la Nation Waban-Aki ▪ M^{me} Lucie Carré, directrice générale – Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec 	
<p>Ordre du jour</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Présentation des participants 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour 3. Mot de bienvenue 4. Présentation des activités sur les puits couverts par le territoire 5. Présentation de Questerre sur l'économie circulaire 6. Varia, questions et suggestions 7. Fin de la rencontre 	

Compte rendu de la rencontre - Sommaire des discussions

1. Présentation des participants

M. Boudeweel-Lefebvre souhaite la bienvenue aux membres du comité et précise que la rencontre a pour objet de permettre à Questerre de remplir, voire de dépasser les obligations légales qui lui incombent, notamment en échangeant avec les membres afin de répondre à leurs interrogations ou leurs préoccupations ainsi qu'à leurs besoins en information. Bref, Questerre souhaite prendre le pouls du terrain. Il mentionne que les représentants de l'entreprise sont M. Michael Binnion, président et chef de la direction, M. Rick Tityk, vice-président – Terre dont les responsabilités portent sur les terrains, les licences, les permis et les demandes d'autorisation ainsi que M. Ken Phillips, responsable de la surveillance, des inspections et de l'entretien.

Après avoir souligné la présence de M. Matthew Conway de la firme Pilote groupe-conseil, M. Boudeweel-Lefebvre invite les participants à se présenter tour à tour.

Sont présents Mme Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique et représentante de la MRC de Nicolet-Yamaska aux comités de suivi, M. Sylvain Laplante, représentant des citoyens et M. Pierre Bourassa, conseiller municipal de La-Visitation-de-Yamaska.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Boudeweel-Lefebvre présente l'ordre du jour de la rencontre.

1. Présentation des participants
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation annuelle
 - Rappel – Présentation de Questerre
 - Règlements du Québec et modification à la *Loi sur les hydrocarbures*
 - Rappel – Territoire couvert par le comité
 - Entretien et surveillance
 - Mesures de sécurité
 - Historique des travaux réalisés
 - Activités du comité
 - Contact
4. Varia, questions et suggestions
5. Fin de la rencontre

M^{me} Gendron en propose l'adoption, secondée par M. Laplante. L'ordre du jour est adopté.

M. Boudeweel-Lefebvre invite M. Michael Binnion à prendre la parole.

3. Mot de bienvenue

Questerre travaille au Québec depuis longtemps. Elle a entrepris un virage afin de devenir une entreprise de technologies propres et met l'accent sur l'innovation pour que le Québec devienne un leader en la matière. Elle prône l'utilisation de ces technologies pour améliorer la production et la consommation de gaz naturel.

Les dirigeants de Questerre sont les meilleurs experts au monde en ce qui concerne la géologie du Québec et donc pour réaliser des projets pilotes relatifs à des technologies comme le captage du carbone, au gaz propre et à l'hydrogène.

Aujourd'hui, l'entreprise présente une mise à jour de ce qu'elle fait au Québec, en particulier ses actions dans le secteur au cours de l'année et le maintien de ses licences.

M. Binnion a longtemps toujours cru que le plus difficile était de trouver des ressources naturelles et, par la suite, de convaincre les gens. Aujourd'hui, il est d'avis que le plus difficile est de finaliser les projets.

Pour Questerre, 2023 comporte un nouveau défi, soit d'utiliser sa capacité au bénéfice de l'environnement, de l'économie et des gens du Québec. C'est pour cette raison que beaucoup de travail est fait localement et avec les Premières Nations afin d'atteindre l'acceptabilité sociale au Québec. Les efforts continus de l'entreprise à cet égard portent des fruits et M. Binnion est convaincu que l'approche de Questerre est bonne pour le Québec.

Il croit que ce serait une erreur pour le Québec de tourner le dos aux technologies d'avenir qui seront bientôt utilisées ailleurs. À ses yeux, nous avons une chance de faire notre marque et il faut la saisir.

Les projets de Questerre au Québec ne sont pas terminés et l'entreprise s'emploie toujours à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les plans de la production et de la consommation. Le principe « zéro émission nette » est un objectif atteignable et le Québec doit en profiter. C'est pour cette raison que Questerre entend continuer à travailler en collaboration avec les communautés.

M. Binnion rappelle aux membres du comité de suivi qu'ils doivent examiner le travail de l'entreprise et l'évaluer. Il veut continuer à travailler avec eux dans un bon esprit et dans la transparence la plus complète. Son message est le suivant : « Soyons ensemble des leaders pour le Québec ».

Tout en les remerciant pour le temps appréciable qu'ils consacrent bénévolement, il leur souhaite ses meilleurs vœux saisonniers.

Questions ou commentaires

- a. *M^{me} Gendron veut savoir si, comme mentionné l'an passé, les nouvelles technologies n'utilisent pas de liquide de fracturation, mais plutôt de l'eau.*

M. Binnion précise que la nouvelle technologie ne fracture pas la roche.

M. Boudeweel-Lefebvre précise que l'entreprise dilate les failles existantes et que cette façon de faire est moins invasive.

- b. *M^{me} Gendron demande si des produits chimiques sont utilisés fissurer ou dilater la roche*

M. Binnion souligne que l'entreprise n'utilise que des produits chimiques biodégradables et non toxiques. Il n'y a aucun fluide toxique d'injecté dans le sous-sol.

- c. *M^{me} Gendron souhaite savoir si les quantités d'eau utilisées avec la nouvelle technologie sont aussi importantes que celles utilisées avec les anciennes technologies.*

M. Binnion mentionne que les quantités sont probablement les mêmes, mais bien moindres que celles utilisées par les autres industries.

- d. *M^{me} Gendron signale qu'un peu partout au Québec, et surtout dans la MRC de Nicolet-Yamaska, les niveaux des eaux des rivières sont beaucoup plus bas.*

L'approvisionnement en eau potable de la municipalité de Sainte-Monique est assuré par la MRC à partir de l'usine de la ville de Nicolet et assujetti à des débits réservés. La Ville nous a avisés que nos débits diminueraient en fonction de la quantité d'eau disponible. Pour Sainte-Monique, cela signifie une réduction de 170 m³ à 90 m³ et donc que l'eau que l'on distribue aux citoyens – et qui sert aussi aux industries agricoles – est diminuée de moitié.

Actuellement, nous ne sommes pas en pénurie, mais avec les changements climatiques, c'est une question qui nous préoccupe beaucoup. Nous, les élus, on a régulièrement des demandes d'agriculteurs pour augmenter la quantité d'eau qu'on s'engage à leur fournir, mais nous n'en sommes pas capables.

Vous dites être à l'écoute des populations et je pense que vous devriez vous préoccuper aussi de ce point.

M. Binnion rappelle que l'eau utilisée par Questerre est uniquement de l'eau non portable.

- e. *M^{me} Gendron mentionne que Questerre va quand même puiser de l'eau dans les cours d'eau.*

M. Binnion précise qu'avec les nouvelles technologies, il est possible d'utiliser des eaux résiduaires industrielles (*industrial waste water*).

4. Présentation des activités sur les puits couverts par le territoire

M. Boudeweel-Lefebvre remercie M. Binnion et aborde les éléments de contenu de la rencontre.

Rappel – Présentation de Questerre

▪ Description de l'entreprise

- Questerre est une entreprise de technologie et d'innovation énergétiques qui cherche à développer des projets carboneutres.
- Questerre détient des actifs en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et au Québec au Canada, ainsi que dans le Royaume de Jordanie.

▪ Mission

Grâce aux nouvelles technologies propres et à l'innovation pour produire et utiliser l'énergie de manière responsable, Questerre souhaite soutenir à la fois le progrès humain et l'environnement naturel.

- Vision

- Questerre croit que l'avenir de l'industrie dépend d'un équilibre entre l'économie, l'environnement et la société.
- Questerre est engagée à faire preuve de transparence et à respecter l'opinion de la communauté.

Règlements du Québec et modifications à la Loi sur les hydrocarbures

- Cadre légal dans lequel s'inscrivent les comités de suivi.
- Objectif → Favoriser l'implication de la communauté locale dans l'ensemble du projet d'exploration.

Rappel - Territoire couvert par le comité

Territoire couvert par le comité

- Comité Nicolet-Yamaska → Licences d'exploration 2005PG794 (231,82 km²), 2008PG970 (125,87 km²) et 2008PG971 (153,51 km²).
- Superficie totale → 511,2 km².
- Questerre est l'opérateur désigné sur ces licences (c.-à-d. la seule compagnie pouvant initier des travaux).
- L'ancien propriétaire (Repsol) a foré un (1) puits sur la licence 2008PG971.

PAUSE

Avant de passer à l'autre point, M. Boudeweel-Lefebvre souligne l'arrivée du président-directeur général de l'Association de l'énergie du Québec (AEQ), M. Éric Tétrault, et suggère de prendre une brève pause pour permettre à M. Tétrault de prendre la parole.

M. Tétrault mentionne que l'AEQ regroupe des entreprises, des investisseurs et de sous-traitants intéressés à développer des projets en énergie de toutes sortes au Québec. Questerre est membre et un leader canadien et mondial en matière de technologies « zéro émission nette ».

Il réitère sa disponibilité et son ouverture pour discuter entre autres de projets, incluant des projets de gaz naturel à zéro émission.

Entretien et surveillance

- Surveillance hebdomadaire du puits sans qu'aucun problème n'ait été signalé.
- Au printemps, contrôle hebdomadaire des mauvaises herbes sur le terrain où se trouve le puits; aucun produit chimique n'est utilisé.
- Questerre travaille au renouvellement des autorisations de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) relatives aux puits.

Mesures de sécurité

- Inspections hebdomadaires du site et du puits par du personnel qualifié.
- Enceinte clôturée autour du puits et blocs de béton.
- Vanne de la tête du puits enchaînée et cadénassé.

Historique des travaux réalisés sur le puits A261

- 2008 → Aménagement d'un site de forage sur le territoire (superficie initiale d'un hectare ; matelas de chêne déposés sur le sol de l'aire de travail).
- 2008 → Forage du puits A261.
- 2009 → Complétion et évaluation.
→ Remise en état de 99,5 % de la superficie initiale du site.
- 2020 → Suspension et fermeture temporaire jusqu'à nouvel ordre.

Questions ou commentaires

- a. *M^{me} Gendron demande en quoi consistait l'opération de fermer le puits temporairement et en quoi est-ce différent de le fermer définitivement.*

M. Binnion mentionne que la suspension des activités du puits comprend le clôturage du site, la fermeture de vanne et des inspections régulières. Dans le cas d'un abandon, d'une fermeture permanente, c'est technique, mais on utilise un bouchon d'acier (*steel plug*) et du ciment, et on coupe le coffrage dans le sous-sol, à une profondeur de six (6) à huit (8) pieds. Et on effectue beaucoup de tests pour nous assurer qu'il n'y a pas de fuite.

M. Boudeweel-Lefebvre signale que le puits A261 n'est pas fermé de façon permanente et que les travaux d'entretien ainsi que la surveillance se poursuivent.

- b. *M^{me} Gendron demande s'il y a toujours des tuyaux, de la canalisation dans le sous-sol.*

M. Binnion répond que oui, le coffrage d'acier reste dans le sous-sol, tout comme l'acier d'ailleurs, mais que ce n'est pas toxique.

- c. *M. Laplante souligne qu'auparavant, on fractionnait avec des produits chimiques. Là, sachant que l'on va prendre de l'eau à la rivière en sachant qu'elle n'est pas potable, est-ce que cela peut nuire à un moment donné à la nappe phréatique à laquelle sont branchés les puits? Est-ce que cette expérience a été faite ailleurs au Québec?*

M. Binnion rappelle qu'il y a 15 ans, l'entreprise avait besoin d'utiliser de l'eau fraîche (*fresh water*), mais qu'il y a une dizaine d'années, elle a découvert qu'il y avait moyen d'utiliser de l'eau industrielle (*waste water*). Il est possible de recycler l'eau et la technologie pour les produits chimiques progresse rapidement. C'est sûr qu'on va utiliser des fluides non toxiques biodégradables. On a maintenant 10 ans d'expérience avec ce processus.

- d. *M. Laplante affirme ne pas trop comprendre et demande si on prend l'eau de la rivière ou de la municipalité et combien de litres à la minute ou à l'heure sont nécessaires.*

M. Binnion répond que l'entreprise n'a pas besoin de l'eau des municipalités et qu'on veut utiliser l'eau des usines de traitement, les eaux résiduelles (en surplus dans le système) ainsi que de la saumure (*brine*). L'entreprise va recycler toute son eau à 100 % et la réutiliser.

À une demande de précision formulée par Ken Phillips, M. Binnion signale que l'entreprise va utiliser l'eau à plus d'un (1) ou deux (2) kilomètres dans le sous-sol et non pas celle à proximité des puits artésiens.

- e. *M. Laplante demande combien ça prend de litres pour fractionner.*

M. Binnion signale qu'il est important de comprendre que l'eau dans le sous-sol à plus d'un (1) kilomètre est de la saumure (*brine*), de l'eau salée (*salted water*).

- f. *M. Éric Tétrault suggère de prendre la question de M. Laplante en délibéré, car il veut savoir combien d'eau est nécessaire pour aller chercher le gaz en moyenne pour un puits. Il est clair que l'entreprise ne prend pas l'eau des municipalités et qu'elle ne touche pas aux réseaux d'aqueduc municipaux. Pour M. Laplante, Questerre va collecter son eau quelque part et il veut savoir à quel point sa capacité de prendre de l'eau est impactée.*

M. Laplante indique que si l'eau est prise dans le sous-sol, il n'y a pas de problème dans la mesure où cela ne nuit pas aux nappes phréatiques.

M. Tétrault mentionne qu'une réponse complète sera envoyée à M. Laplante dans les 24 heures.

- g. *En complément, M^{me} Gendron rappelle qu'il y a quelques années la distance horizontale des puits était d'environ deux (2) kilomètres et se demande si c'est toujours la même distance qui prévaut, car elle a entendu dire que la branche horizontale peut aller maintenant jusqu'à 10 kilomètres, et ce, dans toutes les directions.*

M. Binnion souligne que la réglementation actuelle exige une distance d'un (1) kilomètre entre la source d'eau fraîche et notre puits.

- h. *M^{me} Gendron veut connaître la longueur maximale de la ligne horizontale.*

Selon M. Binnion, cette longueur peut atteindre aujourd'hui probablement entre deux (2) et trois (3) kilomètres, peut-être quatre (4). En Alberta, en ce qui concerne Questerre, elle est habituellement de deux (2) kilomètres. Il est possible d'aller jusqu'à trois (3) ou quatre (4) kilomètres avec les technologies, mais les coûts augmentent.

Si on peut faire un puits plus long, c'est bon parce qu'on va avoir moins de plateformes à la surface.

- i. *En complément, M^{me} Gendron s'interroge sur la distance à respecter par rapport au puits. On parle d'un (1) kilomètre de la tête du puits ou de la fin du tube?*

C'est un (1) kilomètre entre l'aquifère et la complétion du puits, peu importe la structure.

- j. *En commentaire, M^{me} Gendron se dit d'accord avec l'affirmation de M. Binnion selon laquelle il y a beaucoup d'eau salée dans le sous-sol, mais la problématique est que les puits d'eau potable existants sont ceux de gens qui ont réussi à trouver des aquifères d'eau non salée près de chez eux. Ces aquifères sont fragiles et on ne veut pas les contaminer. Or, des personnes ont pris contact avec elle parce que leur eau qui était propre à la consommation est devenue salée. C'est un gros problème, car des gens n'ont plus d'eau potable et sont obligés d'en acheter constamment parce que nos réseaux d'aqueduc ne les desservent pas. Pour les élus et pour les citoyens, l'eau potable est une grosse préoccupation.*

M. Binnion confirme que l'entreprise a compris les préoccupations des gens quant à l'eau (qualité et quantité), au bruit et aux nuisances et que beaucoup de travail a été fait pour y répondre : zéro fluide toxique dans le sous-sol; zéro émission de GES; zéro utilisation d'eau potable; moteurs électriques moins bruyants et pas de fracturation de la nouvelle roche.

Questerre veut procéder étape par étape et moins vite qu'il y a 10 ans, et ce, dans des communautés qui veulent bien de ses projets.

Activités du comité

- Comité mis en place par Questerre en 2019.
- Production de comptes rendus des réunions et de rapports annuels en 2019, 2020 et 2021.
- Ensemble de la documentation en lien avec les activités du comité disponible pour consultation dans la section publique du site web dédié <https://comite-suivi-questerre.ca/>.
- Publication de tous les autres documents d'intérêt public (annonces, avis de travaux, etc.) sur le site web dédié.
- Documents officiels sur les licences disponibles dans la section privée du site web réservé aux membres du comité.

Contact

En plus d'organiser la rencontre et de recueillir les informations, Pilote groupe-conseil fait le lien entre le comité et la direction de l'entreprise.

5. Varia, questions et suggestions

Pas de question ni de commentaire de la part des membres présents.

M. Boudeweel-Lefebvre rappelle qu'une question a été prise en délibéré sur le volume d'eau qui pourrait être nécessaire par l'utilisation des nouvelles technologies dans le cadre d'un puits type et qu'une réponse sera fournie dans les meilleurs délais.

- a. *Par curiosité, et même si le sujet ne concerne pas le territoire couvert par le comité, M^{me} Gendron demande où en est le projet pilote avec des communautés autochtones dont M. Binnion a parlé, il y a un an.*

M. Binnion mentionne que deux (2) choses ont été faites. Premièrement, la conclusion d'une entente avec les petites villes avec qui Questerre partage 3 % de son profit. Deuxièmement, un accord avec des Premières Nations pour 1 % des profits dans leurs territoires traditionnels. Une entente a été conclue aussi avec ces Premières Nations pour l'embauche, si possible, de travailleurs locaux, comme cela a été fait avec les petites villes et les syndicats.

En complément, M. Tétrault souligne qu'elles sont effectivement toujours disposées à accueillir un projet pilote.

6. Fin de la rencontre

M. Boudeweel-Lefebvre remercie les membres de leur implication dans le comité et de leur participation.

La rencontre prend fin.

7. Addenda

M^{me} Gendron souhaite que le compte-rendu fasse état d'une situation survenue avant le début formel de la rencontre.

« Le représentant de la Visitation (M. Bourassa, conseiller) et M. Sylvain Laplante, ancien maire et représentant des citoyens ont eu des problèmes de son en se connectant à la rencontre. Ils ont essayé de régler le problème. Cependant l'animateur de la rencontre, M. David Boudeweel-Lefebvre (animateur), a rapidement annoncé que si le problème n'était pas résolu d'ici quelques minutes (à ma souvenance à 9h07), la réunion commencerait sans ces participants. Ce qui fait qu'encore une fois, j'aurais été la seule participante à ce type de rencontre, avec plusieurs représentants de l'industrie des énergies fossiles. Heureusement, une personne a réglé la situation et la rencontre a débuté à 9h06. MM. Laplante et Bourassa ont apporté plusieurs préoccupations importantes et il aurait été dommage de se passer de leur présence.

Je dénonce cette attitude intransigeante. Dans nos municipalités rurales, les problèmes de connexion sont chose courante et nous pratiquons la patience et la tolérance avec les participants. Il me semble que l'organisme responsable de ces rencontres et le représentant M. Matthew Conway devraient avoir une attitude de collaboration avec les représentants du milieu au lieu de les bousculer pour un problème technique...

M. Binnion a mentionné à plusieurs reprises qu'il souhaitait collaborer avec les communautés locales. Pour moi cela commence par laisser le temps aux personnes de réussir à installer la communication. J'ai eu l'impression que

pour ces personnes cet exercice n'était qu'un exercice de style et je suis très déçue.